

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 02 04
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 4 février 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 4 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 janvier, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Dominique SIONNEAU (en remplacement de Hervé BESSONNET), Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Excusé : Hervé BESSONNET

Autorisation de lancement d'une consultation et d'attribution d'un marché public ordinaire relatif au renouvellement du réseau d'assainissement eaux usées rue de la Poste et rue de l'Égalité à Saint Hilaire de Riez

Dans le cadre de la réalisation de l'opération de requalification du cœur de ville de la Commune de Saint Hilaire de Riez et de renouvellement urbain au sein de la ZAC de Saint Hilaire de Riez rue Clémenceau, rue du Sonnerie et rue des Pins, il convient de réaliser des travaux de renouvellement du réseau des rues voisines : la rue de la Poste et de la rue de l'Égalité à Saint Hilaire de Riez.

A cette fin, il a été passé un contrat de maîtrise d'œuvre pour cette opération avec ARTELIA, signé le 05 août 2020.

Il est proposé au Bureau Communautaire de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour la passation d'un marché public ordinaire relatif au « Renouvellement du réseau d'assainissement eaux usées rue de la Poste et rue de l'Égalité à Saint Hilaire de Riez », estimé par le maître d'œuvre ARTELIA à 142 527 € HT.

**Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-10 et L 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2120-1 2°, L 2123-1 -°, R 2123-1 1°, R 2123-4 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n°2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°2020-7-04 en date du 10 décembre 2020 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation relative au renouvellement du réseau d'assainissement eaux usées rue de la Poste et rue de l'Égalité à Saint Hilaire de Riez » selon la procédure adaptée ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 11 FEV. 2021

ID : 085-200023778-20210204-DCB_2021_02_04-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à attribuer, signer le marché et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

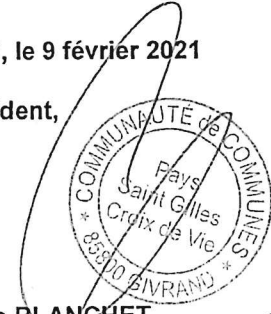
Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 11 FEV. 2021
- de l'affichage le : 11 FEV. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 FEV. 2021

Givrand, le 9 février 2021

Le Président,



François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.